



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Augmentation du nombre de stages en période de covid-19

Question écrite n° 38454

Texte de la question

Mme Nicole Trisse appelle l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur l'augmentation du nombre de stages au détriment de l'usage de contrats de travail en période de crise sanitaire. Du fait de la crise de la covid-19, l'activité économique en France a connu la pire récession depuis la fin de la seconde guerre mondiale (- 9,5 % en 2020). Cette crise désormais économique entraîne une baisse du nombre d'emplois proposés dans le secteur privé, ce qui prive les jeunes entrants sur le marché du travail de débouchés ; il lui a été remonté une tendance pour les entreprises à privilégier un recours plus important aux stages pour des postes relevant en temps normal d'un contrat de travail. Le recours aux stages est pourtant encadré par le décret du 26 octobre 2015 - modifié en 2017 - qui limite le nombre de stagiaire par rapport au nombre de salariés. Aussi, elle lui demande si le ministère du travail a observé depuis mars 2020 une augmentation plus importante de recours aux stages et le cas échéant si le Gouvernement envisage une nouvelle modification du décret du 26 octobre 2015 pour inciter les entreprises à privilégier une ouverture de poste en contrat de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Trisse](#)

Circonscription : Moselle (5^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38454

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3603

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)